Image not found or type unknown

deduction intérêt d'emprunt Vefa .

Par **lecannn**, le **01/11/2012** à **09:47**

Bonjour
FIN 2012 , J'ai acheté un logement en VEFA pour une habitaion futre principale dont la livraison a eu lieu en juin 2012.
J'ai prix un emprunt donnant droit à une déduction fiscale sur une partie des intérêts versés .
Entre temps j'ai déménagé pour raison professionnelle en SEPTEMBRE 2011 , et revendu ce bien en septembre 2012 sans l'avoir occupé .
Puis je déduire les intérêts d'emprunt pour 2012 de janvier à septembre ?

Merci

Par **fabrice58**, le **01/11/2012** à **11:56**

Vous ne pouvez déduire les intérêts que si l'offre de prêt a été émise avant le 31 décembre 2010.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés